

JITA YUWA KYOEI

ENTRAIDE ET PROSPÉRITÉ MUTUELLE... ?

LE JUDO, LES JAPONAIS, ET NOUS

[SUITE ET FIN]

La vie sociale et la vie familiale sont réglées par une série de « devoirs » des uns envers les autres, c'est le concept du **on** (la dette) qui sous-tend largement la vie japonaise.

À ces deux notions de groupe hiérarchisé et de devoir moral, profondément enracinées dans l'esprit et la société japonaise, est assortie l'idée que doit régner entre les membres du groupe, **le ua** (l'harmonie). Seule elle peut donner l'entente, la coordination, l'efficacité nécessaires au bon fonctionnement des institutions.

Le ua ne peut être obtenu que par le principe du consensus, **le ringi**, et par la pratique de **l'hanashiai**, la concertation (consensus d'idées). **Le ringi** est un véritable mécanisme institutionnel au Japon et il n'est pas concevable qu'une décision soit prise autrement.

« Par définition, le principe du consensus ne peut être adopté si chacun campe sur ses positions. Le secret de sa pérennité consiste en une discipline accommodante qui suppose que certains des membres présents consentent à faire des concessions. Si ces concessions sont larges, elles impliquent de la part de ceux qui ont remporté la décision finale, l'acceptation tacite d'une reconnaissance ultérieure, qui apparaît comme une sorte de dette morale. »

(La race des samouraï. François Garagnon. Deoxy livres)

Après cette incursion (ô combien rapide !) dans le « cadre de référence » japonais, relisons la conclusion du discours sur le Judo de Maître JIGORO KANO. Les mots prennent à cette lumière japonaise, une signification toute différente :

« Le principe de l'efficacité maximum, quand on l'applique à la vie sociale, ou à la coordination de l'esprit et du corps, demande en premier lieu l'ordre et l'harmonie parmi les membres ; cela ne peut être obtenu que par l'aide mutuelle et les concessions qui conduisent à un bien être et des bénéfices réciproques. Le

but final du JUDO est donc d'inculquer à l'homme une attitude de respect pour le principe de l'efficacité maximum et du bien être et de la prospérité mutuels et de le conduire à observer ces principes. »

Maître JIGORO KANO ne l'oublions pas était japonais, il était imprégné du **ringi**, sans doute encore plus « prégnant » à son époque que dans le Japon d'aujourd'hui et il l'exprimait

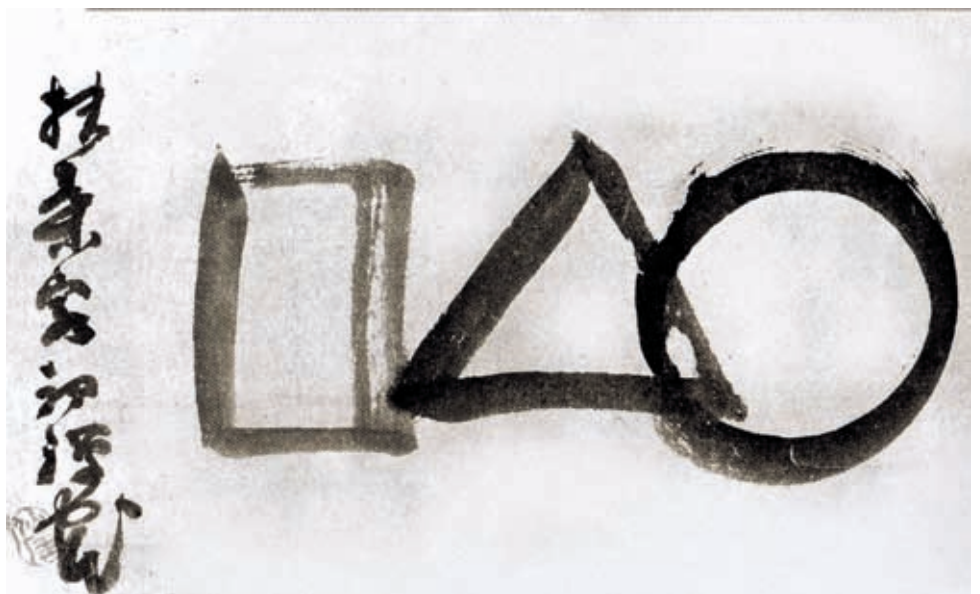
Dans le premier cas il y a adhésion et conviction de tous.

Dans le deuxième cas simple acceptation sans conviction, des insatisfaits.

Le « cadre de référence » des autres est plein de richesses insoupçonnées.

Il serait dommage de nous en priver.

Tenez, si par exemple dans notre petit monde du Judo français, nous nous mettons à



L'Univers (Sengai, moine zen. 1750-1837)

Crédit photo : musée japonais

naturellement et simplement. Nous voyons que notre interprétation, généralement superficielle de JITA YUWA KYOEI, ne correspond sans doute pas à la pensée de Maître JIGORO KANO, laquelle nous indiquait, dans la vie sociale et dans la vie tout court, une attitude typiquement japonaise. Cette attitude, qui n'est pas « culturellement » la nôtre, peut si nous l'adoptons, changer complètement nos relations avec les autres.

La pratique du **ringi**, le consensus, conduit à l'adhésion de tous, après concessions diverses des uns et des autres.

La pratique de la règle majoritaire, qui est notre « cadre de référence », fait le plus souvent 50,5 % de satisfaits et 49,5 % de mécontents.

appliquer **le ringi** (principe du consensus), à pratiquer **l'hanashiai** (la concertation), peut-être obtiendrions nous **le ua** (l'harmonie), réalisant ainsi à la lettre et à l'esprit la maxime JITA YUWA KYOEI et respectant par là même, SEIRYOKU ZEN YO.

Ce qui semble la moindre des choses pour des judokas !